



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

45<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 1<sup>re</sup> SESSION

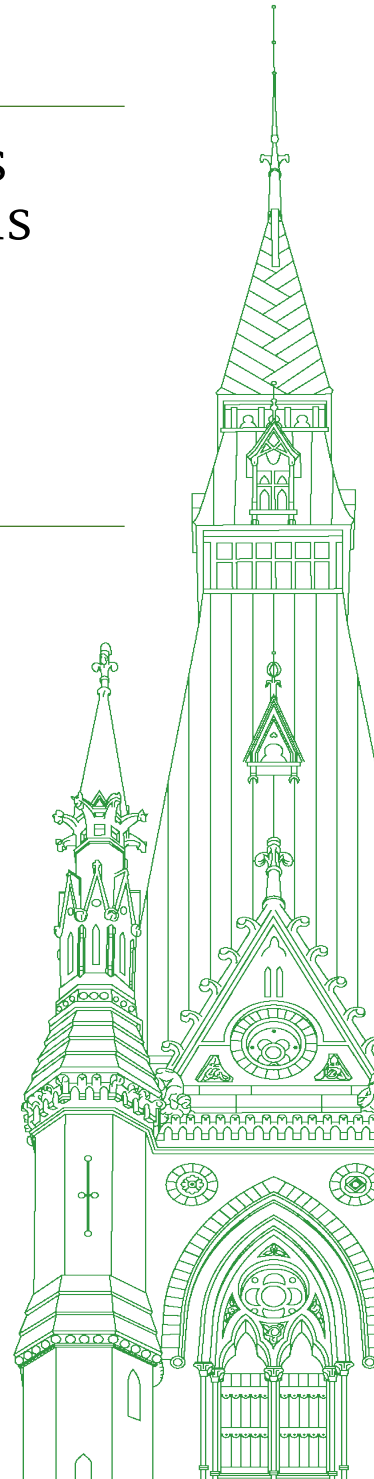
# Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

TÉMOIGNAGES

**NUMÉRO 021**

Le mardi 9 décembre 2025

Président : Kelly McCauley





# Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

Le mardi 9 décembre 2025

• (1100)

[Traduction]

**Le président (Kelly McCauley (Edmonton-Ouest, PCC)):**  
Bonjour à tous.

Bienvenue à la 21<sup>e</sup> réunion du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires de la Chambre des communes.

Conformément à l'article 108(3)c) du Règlement, le Comité entreprend son étude de la réponse du gouvernement à la motion demandant la production de documents au sujet des contrats avec Stellantis, adoptée le lundi 20 octobre 2025.

Nous accueillons de nouveau certains membres du ministère de l'Industrie au sujet de ces documents.

Monsieur Jennings, je crois comprendre que vous voulez nous faire part de votre déclaration liminaire.

**Philip Jennings (sous-ministre, ministère de l'Industrie):**  
Merci, monsieur le président.

Je remercie tous les membres du Comité de me donner l'occasion de comparaître à nouveau devant vous.

Je suis heureux d'avoir l'occasion de fournir des précisions et des renseignements supplémentaires dans le cadre de votre étude sur l'entente conclue entre le gouvernement du Canada et Stellantis.

Permettez-moi de commencer par dire que ce que j'ai dit au Comité le 25 novembre — que Stellantis a proposé de partager des documents caviardés — reflétait ma compréhension honnête de la situation à ce moment-là.

[Français]

Ce que j'ai également affirmé le 25 novembre, et qui a été confirmé par Stellantis dans son récent témoignage devant ce comité, c'est que Stellantis a consenti à la version caviardée de l'entente communiquée au Comité et que ce caviardage concernait des renseignements commercialement sensibles.

[Traduction]

J'appuie sans réserve le droit des parlementaires de demander et de consulter des documents. En soumettant des versions très légèrement caviardées de l'entente, mon ministère cherchait l'équilibre entre communiquer des renseignements de façon transparente au Parlement et à ses comités et protéger des renseignements commerciaux confidentiels dans le cadre de ses obligations contractuelles.

Je tiens également à présenter le contexte opérationnel et l'ordre où les décisions ont été prises, car c'est important.

[Français]

Le Comité a demandé le contrat pour la première fois le 20 octobre. Compte tenu de l'urgence et du désir d'obtempérer à la demande du Comité sans retard, les fonctionnaires du ministère ont effectué des caviardages de manière proactive en s'inspirant de leur compréhension des renseignements que Stellantis et d'autres entreprises ont demandé de traiter de manière confidentielle dans le passé. Cela a été fait en partie pour gagner du temps et pour s'assurer que le Comité reçoit le document dès que possible. Le contrat vous a été remis le 6 novembre.

[Traduction]

Depuis le 4 décembre, le Comité a reçu la version intégrale, ou non caviardée, du contrat, soit dès qu'il a été possible de confirmer que Stellantis avait donné son consentement. Je rappelle également que, jeudi dernier, la représentante de Stellantis a souligné la longue relation de confidentialité entre l'entreprise et le ministère de l'Industrie. Pendant toute la période où des ententes commerciales majeures dans le secteur industriel sont en vigueur, le ministère de l'Industrie répond aux requêtes des comités, aux demandes relatives à l'accès à l'information et à diverses demandes d'examen.

[Français]

De ce fait, nous avons une connaissance institutionnelle approfondie des renseignements que les entreprises considèrent comme étant commercialement sensibles. C'est la raison qui a motivé les fonctionnaires à agir rapidement, de bonne foi et avec l'intention de respecter les échéances de ce comité.

[Traduction]

Je veux aussi parler du rôle des fonctionnaires dans ce processus. Dans le cadre des négociations avec des entreprises d'un bout à l'autre du pays, il est normal que des ententes de confidentialité fassent partie des contrats en vue de consolider des investissements, de soutenir l'innovation et d'assurer la création de bons emplois pour les Canadiens. Trouver l'équilibre entre la transparence et la protection de renseignements commerciaux légitimes est une responsabilité fondamentale, et nous la prenons au sérieux.

[Français]

Pour être en mesure de prendre des décisions prudentes et responsables en matière d'investissement, le gouvernement doit pouvoir compter sur les renseignements commercialement sensibles que les entreprises nous communiquent dans le cadre de notre processus de diligence raisonnable. Celles-ci nous les fournissent parce qu'elles nous font confiance pour protéger l'information.

• (1105)

[Traduction]

Il est essentiel de préserver cette confiance pour exécuter notre travail et protéger l'intérêt du public. La raison est bien simple. Ces ententes et la confidentialité requise pour les mettre en œuvre sont absolument nécessaires pour protéger les emplois, les collectivités et les travailleurs au Canada.

En terminant, je vous dirais que nous sommes ici pour travailler avec vous. Mon ministère et moi sommes prêts à répondre à toutes vos questions. Nous sommes déterminés à aider le Comité à mener à bien ses travaux, y compris à passer en revue la version non caviardée de l'entente conclue avec Stellantis, afin de veiller à ce que tous les membres du Comité disposent des renseignements dont ils ont besoin. Cet engagement est inébranlable.

[Français]

Je vous remercie.

[Traduction]

**Le président:** Je vous remercie.

Nous allons commencer par Mme Block. Vous avez la parole pour six minutes, s'il vous plaît.

**Kelly Block (Sentier Carlton—Eagle Creek, PCC):** Merci, monsieur le président.

Je vais partager mon temps de parole avec Mme Jansen pour les trois dernières minutes.

Même si je n'étais pas présente pour entendre votre témoignage à la dernière réunion du Comité, j'ai visionné avec intérêt l'enregistrement. Vous aviez déclaré que c'est Stellantis qui vous avait proposé les passages à caviarder dans la version de l'entente signée dans le cadre du Fonds stratégique pour l'innovation, le FSI, que nous avions reçue. Par la suite, bien sûr, Stellantis nous a fait parvenir une lettre dans laquelle elle explique très fermement qu'elle n'avait pas recommandé les passages caviardés ou suggéré de fournir une version caviardée de l'entente.

Aujourd'hui, vous venez nous dire que c'était votre « compréhension honnête » de la situation au moment de présenter votre témoignage à la réunion précédente. Vous venez également de nous dire que les fonctionnaires ont caviardé de façon proactive des passages dans les documents avant de communiquer avec Stellantis. Ce sont des déclarations très différentes de votre témoignage devant le Comité lors de votre première comparution.

Ma question est la suivante. Qui vous a dit de mentir à ce comité?

**Philip Jennings:** Je commencerai par préciser que j'ai moi aussi réfléchi à mon témoignage lors de ma comparution précédente devant vous. Je comprends clairement que j'aurais pu être beaucoup plus clair au sujet du processus qui mène à fournir des documents avec des passages caviardés. Je suis sincèrement désolé que le Comité ait eu l'impression d'avoir été induit en erreur. Je n'avais certainement pas l'intention de déformer les faits. Aujourd'hui, je suis heureux de fournir autant de précisions que possible et de répondre à vos questions sur cette situation.

Je peux affirmer que personne ne m'a demandé de mentir. Dans toutes mes déclarations devant le Comité, ce qui était exact, c'est que Stellantis a consenti aux passages caviardés dans la version de l'entente qui vous a été fournie.

Je peux également affirmer que j'avais cru comprendre à ce moment-là que Stellantis avait initialement proposé les passages à caviarder, ce qui était en fin de compte inexact.

**Kelly Block:** Vous aviez cru comprendre?

Vous êtes le sous-ministre. Stellantis nous a fait parvenir une lettre très ferme en réponse à ce qu'elle vous a entendu dire à ce comité. Nous n'étions pas les seuls à avoir eu l'impression que vos déclarations devant le Comité étaient erronées; Stellantis aussi a eu cette impression.

En tant que fonctionnaire, vous avez l'obligation de servir le Parlement. Pourtant, aujourd'hui, vous continuez de dire que vous tentiez simplement de protéger les intérêts commerciaux de Stellantis en ne présentant pas au Comité les documents dans leur version intégrale.

En fait, en réponse à mes questions de la semaine dernière, Mme Piruzza a dit que c'était bien Stellantis qui avait proposé de fournir des versions intégrales des documents au Comité.

Qui vous a dit de refuser un ordre du Comité après que tous les membres ont convenu à l'unanimité de demander à recevoir la version non caviardée des documents?

**Philip Jennings:** Tout d'abord, je dirais que le droit des parlementaires de voir les documents de la nature de ceux qui ont été demandés est fondamental pour exercer leur capacité à tenir le gouvernement... devant le Parlement et les Canadiens.

Dans le cadre de notre travail régulier, il arrive parfois que le ministère se retrouve en possession de renseignements confidentiels. À différents moments, nous recevons des demandes pour fournir ce type de documents. Le processus habituel consiste à...

**Kelly Block:** Monsieur Jennings, ma question était la suivante: qui vous a dit de ne pas fournir la version non caviardée des documents? C'est une question simple. Est-ce vous qui avez pris cette décision en tant que sous-ministre?

**Philip Jennings:** Le processus que nous avons suivi consistait à...

**Kelly Block:** Je veux savoir qui a pris la décision, parce que je conteste le processus. Nous sommes des parlementaires.

En fait, je vais m'arrêter ici et céder la parole à ma collègue.

**Tamara Jansen (Cloverdale—Langley City, PCC):** Je me pose exactement la même question. Vous dites très clairement que votre engagement envers Stellantis semble beaucoup plus fort qu'il ne l'est envers les parlementaires, alors je dois vous poser exactement la même question. Qui diable vous a dit que vous deviez vous assurer que le Comité ne devait pas avoir accès à la version intégrale des documents, ce que l'ensemble des membres du Comité ont demandé?

• (1110)

**Philip Jennings:** Ce que je peux affirmer, comme je l'ai dit lors de ma dernière comparution devant le Comité, c'est que nous essayons de trouver l'équilibre entre fournir les documents demandés par les parlementaires et les renseignements commerciaux...

**Tamara Jansen:** Nous sommes au courant de ce témoignage. Ce que nous cherchons à savoir aujourd'hui, c'est qui vous aurait dit que Stellantis devait avoir la priorité dans toute cette histoire?

**Philip Jennings:** Je n'ai jamais parlé de priorité.

Ce que j'ai dit, c'est qu'il faut trouver l'équilibre entre essayer de fournir au Parlement ce dont il a besoin et les clauses sur la confidentialité des renseignements qui figurent dans nos contrats.

**Tamara Jansen:** Qui a décidé que les parlementaires ne doivent pas recevoir des documents non caviardés? C'est la question simple à laquelle nous vous demandons de répondre.

**Philip Jennings:** Personne n'a pris cette décision, à aucun moment.

**Tamara Jansen:** Eh bien, quelqu'un l'a fait parce que c'est ce que nous avons obtenu.

**Philip Jennings:** Ce que nous avons proposé dans la lettre au Comité, c'est une approche qui a été adoptée lors des législatures précédentes, où des versions non caviardées des contrats ont été communiquées aux parlementaires. Cela a fonctionné et ces versions ont été acceptées par les membres précédents du Comité de l'industrie et de la technologie et du Comité de l'environnement et du développement durable. Nous proposons exactement la même chose dans ce cas-ci.

**Tamara Jansen:** Excusez-moi. J'ai très peu de temps.

Je sais que lors de votre témoignage précédent, vous avez dit que c'est ainsi que les choses se faisaient auparavant. Ce n'est pas ce que les membres de ce comité ont demandé cette fois-ci. Nous avons demandé les documents quand nous en avions besoin. C'est ce que l'ensemble des membres du Comité ont demandé.

Vous dites que parce que les autres comités ont accepté de recevoir des versions caviardées, c'est la raison pour laquelle vous avez décidé de nous faire parvenir le même type de documents. Est-ce bien ce que vous déclarez maintenant?

**Philip Jennings:** Ce que je déclare, c'est que c'est ce que j'ai proposé au Comité...

**Tamara Jansen:** Vous avez proposé des versions caviardées?

**Philip Jennings:** J'ai proposé cela dans le cadre d'un processus de consultation avec Stellantis. Notre ministère et Stellantis ont tous les deux accepté de communiquer une version caviardée du contrat.

**Tamara Jansen:** Cela place Stellantis en priorité par rapport aux parlementaires.

**Philip Jennings:** Depuis, notre ministère et Stellantis ont tous les deux accepté de fournir une version non caviardée du contrat. Le document en version intégrale est maintenant à votre disposition et nous serons heureux de répondre à vos questions.

**Tamara Jansen:** Oui, après nous être démenés comme des fous.

**Le président:** Je suis désolé, mais le temps est écoulé.

Nous passons maintenant à Mme Rochefort. Vous avez la parole pour six minutes.

**Pauline Rochefort (Nipissing—Timiskaming, Lib.):** Merci, monsieur le président.

Monsieur Jennings, je vous remercie d'être ici aujourd'hui.

Avant d'aller plus loin, j'aimerais revenir sur ce que dit le contrat par rapport à la nécessité d'obtenir le consentement.

Seriez-vous en mesure de lire la section du contrat qui indique que le consentement est requis?

**Philip Jennings:** Je vais céder la parole à une de mes collègues.

Je n'ai pas le contrat sous les yeux, alors je vais céder la parole à Mme Tanton.

**Pauline Rochefort:** Merci.

Il en a déjà été question dans les témoignages diffusés publiquement avant aujourd'hui.

**Tamara Jansen:** Dans ce cas, sommes-nous autorisés à lire des passages du contrat?

**Le président:** Je soupçonne que Mme Rochefort faisait plutôt valoir son point de vue et ne demandait pas la lecture d'un passage précis du contrat.

**Pauline Rochefort:** C'est exact. Oui.

De manière générale, que dit la clause 16 du contrat à propos du consentement requis?

**Stephanie Tanton (sous-ministre adjointe, Innovation Canada, ministère de l'Industrie):** La clause 16 de l'entente de confidentialité du contrat est un libellé standard des contrats que nous signons. Elle prévoit que chaque partie, c'est-à-dire Stellantis et le gouvernement du Canada, s'engage à ne pas divulguer les renseignements contenus dans le contrat et à ne pas consentir à divulguer ces renseignements sans l'accord de l'autre partie.

**Pauline Rochefort:** J'ai également l'impression qu'il y a certaines mesures législatives du gouvernement que vous êtes tenus de respecter.

Seriez-vous en mesure de nommer certaines de ces mesures législatives? Dans le cadre de votre travail à titre de fonctionnaires, vous avez l'obligation de respecter également ces mesures législatives liées à la confidentialité. Je pense à la Loi sur l'accès à l'information, par exemple, mais il y en a d'autres.

**Philip Jennings:** Oui, je pense que c'est un bon exemple.

La meilleure façon de répondre à cette question, c'est de souligner à quel point le gouvernement prend très au sérieux ses obligations en matière de confidentialité, et ce, pour tous les contrats et avec le souci d'appliquer toutes les lois fédérales en vigueur. L'accès à l'information est un bon exemple, mais de nombreux contrats signés entre le gouvernement et des entreprises comportent des clauses relatives à la confidentialité.

Comme je l'ai souligné plus tôt, nous avons besoin que ces renseignements commerciaux demeurent confidentiels pour que nous puissions agir avec toute la diligence nécessaire. Au bout du compte, nous essayons simplement d'assurer la plus grande prudence possible en ce qui concerne les investissements faits au nom des Canadiens. En retour, les entreprises ont confiance que le gouvernement ne communiquera pas ces renseignements sans avoir obtenu leur consentement.

Le libellé de la Loi sur l'accès à l'information est différent de ce que l'on retrouve dans les contrats. Au bout du compte, le consentement des entreprises est toutefois nécessaire pour pouvoir communiquer ces renseignements, que ce soit publiquement dans le cadre d'une demande d'accès à l'information ou, à huis clos comme dans ce cas-ci où le Comité a demandé de l'information sur Stellantis.

**Pauline Rochefort:** D'après ce que je comprends, de tels contrats sont aussi assortis de modalités et de clauses qui indiquent comment les fonds seront déboursés. Je pense, par exemple, à l'entreprise Milestone.

Est-ce également le cas pour ce contrat en particulier?

• (1115)

**Philip Jennings:** C'est habituellement ce qui est indiqué dans les contrats de cette envergure. Au bout du compte, ce sont des projets échelonnés sur plusieurs années. Normalement, il y a les flux et les paiements faits par le gouvernement ainsi que les dépenses faites par les entreprises.

**Pauline Rochefort:** Normalement, est-ce que des objectifs en matière de création d'emplois seraient aussi énoncés dans ce type de contrats?

**Philip Jennings:** Ce serait certainement le genre de renseignements que l'on retrouve normalement dans les contrats. Sur le plan des avantages, d'autres exemples seraient les emplois ou encore les investissements en immobilisations, en recherche et développement et dans la propriété intellectuelle. C'est le genre de renseignements typiques qui sont inclus dans les contrats.

J'espère que vous comprenez que pour tous les investissements, nous cherchons à maximiser les avantages pour le Canada. En plus, les contrats de ce type comportent normalement des clauses en cas de manquement à l'obligation de réaliser les avantages attendus.

**Pauline Rochefort:** Monsieur le président, à la lecture du contrat, j'ai eu le plaisir de constater que ce type de clauses s'y trouvaient. À mon humble avis, ce contrat est très bien structuré.

J'aimerais revenir sur un commentaire formulé par M. Patzer lors d'une de nos récentes réunions. Il a posé l'excellente question suivante: « Qu'est-ce qui prévaut: la clause 16.1 ou le Parlement? »

Voici la réponse de M. Bédard: « La clause 16 du contrat est une clause de confidentialité typique », et nous nous attendons à ce que les fonctionnaires respectent la confidentialité dans l'exercice de leurs fonctions. Il a toutefois ajouté: « Ce genre de clauses ne prévalent pas sur le pouvoir de certains organismes, notamment — comme vous l'avez souligné, madame Jansen — les tribunaux et le Parlement, d'exiger la production de documents. »

Dans le but de comprendre ce pouvoir, j'ai fait ma propre recherche et je confirme qu'il est indissociable de certaines obligations. Comme la discussion dans le cadre de notre étude sur le contrat se déroule à huis clos, cela correspond en quelque sorte à exercer notre pouvoir.

J'aimerais adresser ma question à M. Bédard.

Est-ce que ce serait approprié, monsieur le président?

**Le président:** Désolé, j'aurais dû le mentionner plus tôt. Je vais arrêter le chronomètre. Comme je l'ai mentionné lors d'une réunion précédente, M. Bédard est avec nous. Vous pouvez lui poser des questions.

**Michel Bédard (légiste et conseiller parlementaire, Chambre des communes):** Dans le contrat, comme vous avez paraphrasé mon témoignage de la dernière réunion, les clauses de confidentialité sont non contraignantes pour les tribunaux, le Parlement ou les entités qui ont le pouvoir de demander des documents. On ne peut pas passer outre un pouvoir juridique au moyen d'un contrat.

Comme dans une affaire qui se retrouve devant les tribunaux, une partie peut demander que certains renseignements ne soient pas divulgués publiquement. Un témoin ou une partie qui comparait devant le Parlement peut demander que certains renseignements restent confidentiels afin, par exemple, qu'ils soient examinés par les membres d'un comité seulement lors d'une séance à huis clos. Des mesures de sauvegarde spéciales pourraient aussi être mises en

place avant que les documents ne soient consultés, mais cela serait laissé à la discrétion des membres du comité parce qu'ils devaient y consentir.

Au bout du compte, un comité a le pouvoir de demander des documents et il peut insister sur la production de versions non caviardées. Les membres du comité devraient ensuite décider quelle serait la manière la plus appropriée de distribuer ces versions.

**Le président:** Merci. Votre temps est écoulé.

Monsieur Lemire, je vous souhaite la bienvenue et un bon retour au Comité.

Vous avez la parole pour six minutes.

[Français]

**Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ):** Merci, monsieur le président.

Monsieur Jennings, au Québec, il y a une expression qui dit qu'on n'attire pas de mouches avec du vinaigre. Ça s'applique aussi dans le cas de l'industrie automobile, et on sait que cette industrie est cyclique. On se rappelle que, il y a quelques années, il fallait faire une bataille de surenchère avec les Américains, qui voulaient subventionner grassement leur industrie automobile pour attirer de leur côté des investissements comme celui de Stellantis.

J'ai toujours été critique de cette stratégie de surenchère. Il faut plutôt développer une filière, une chaîne d'approvisionnement complète à partir de la ressource en région, notamment en ce qui concerne les batteries électriques. On extrait le lithium, le nickel ou les autres minéraux et on fait la transformation à proximité de la ressource. On effectue chaque étape, comme le concassage et la fabrication de l'anode et de la cathode. En Abitibi-Témiscamingue, il y a de l'acide sulfurique et du lithium, entre autres. Toutes ces étapes nous permettraient de produire une batterie qui pourrait être la plus verte au monde, à partir d'une cellule de production qui respecte le travail, qui n'impose pas de travail forcé, et qui respecte les normes les plus élevées en matière d'environnement. Les lois du Québec sont particulièrement rigoureuses en ce sens. Le savoir institutionnel peut aussi être mis à profit. Je pense que, si on faisait tout ça, les industries se battraient pour pouvoir venir construire leurs automobiles au Québec et au Canada. En effet, nous produirions le produit le plus vert au monde avec la meilleure traçabilité. C'est comme ça que les compagnies vont investir chez nous.

La stratégie qui a été développée il y a quatre ou cinq ans a finalement été de donner de l'argent pour attirer ces compagnies, parce qu'il y avait une entente de libre-échange avec les États-Unis. C'était relativement facile. Or, tout d'un coup, on s'est rendu compte qu'on n'avait pas développé de chaîne de valeur de l'industrie minière du point de vue des minéraux critiques et stratégiques. L'arrivée de Donald Trump a cassé la lancée des entreprises et Stellantis a finalement pris la décision de transférer ailleurs la production de son Jeep Compass. C'est problématique, et le Canada se retrouve dans une situation très délicate.

Ma première question touche plusieurs dossiers. Stellantis, Honda et Volkswagen étaient là. On parle d'ententes de plusieurs dizaines de milliards de dollars. Le Québec pouvait ne pas se sentir trop exclu parce qu'il avait un investissement potentiel dans Northvolt. Forcément, comme Québécois, nous voyons que l'écosystème des petites et moyennes entreprises et les emplois qui gravitent autour de l'industrie automobile sont uniquement en Ontario. Pourtant, le Québec est à l'avant-garde de toute l'innovation en matière d'électrification des transports. Évidemment, nous avons le sentiment de nous être fait voler.

Dans la stratégie de Stellantis, de Honda et de Volkswagen, est-ce que les contrats se ressemblent? Est-ce que le contrat de Stellantis lui est spécifique? Est-ce que chacun de ces contrats est conçu dans le même esprit?

• (1120)

**Philip Jennings:** Le contrat avec Stellantis ne porte pas uniquement sur l'électrification. Volkswagen et NextStar sont des exemples où une structure très unique a été mise en place pour essayer de promouvoir la production de batteries au Canada. Ça reflétait en partie les incitatifs qui avaient été mis en place aux États-Unis à l'époque. C'était vraiment lié à la production et à la vente de batteries au Canada. On voulait donner accès à une subvention équivalente à ce qui avait été mis en place aux États-Unis. Cela a été mis en place uniquement à ce moment-là. À l'époque, l'idée était vraiment de s'assurer que, malgré un retard, le mouvement mondial vers l'électrification continuait. Dans certaines parties du monde, c'est vraiment avancé. Le Canada voulait faire partie du secteur automobile de l'avenir. C'est pour ça que les investissements ont été faits. C'est pour cela que, dans le cas des batteries, il fallait adopter une approche unique. Il fallait avoir des subventions pour la production.

Pour Stellantis, c'était plutôt un investissement typique pour développer des modèles de voitures qui auraient été construites à Windsor et à Brampton. La seule chose que j'ajouterais, c'est que ça inclut la production de véhicules électriques. À Windsor, il y a deux véhicules électriques qui sont produits: la fourgonnette Chrysler Pacifica et le Dodge Charger.

**Sébastien Lemire:** J'ai apprécié d'entrée de jeu votre mea culpa, mais il reste néanmoins qu'il y a là-dedans un enjeu global, selon moi.

Évidemment, il y a la question de transparence et la volonté du gouvernement canadien en matière de reddition de comptes, particulièrement de la part du ministère de l'Industrie. Cependant, dans un contexte mondial, comment la décision que vous avez prise avant votre mea culpa a-t-elle pu être influencée par le regard du reste du monde? Je pense particulièrement à ces multinationales qui ont peut-être le goût d'investir dans la filière batterie canadienne et québécoise parce que c'est là que la ressource est et que les énergies propres peuvent être. À quel point le regard du monde et la crainte que des secrets professionnels soient divulgués ont-ils eu une influence sur votre décision?

**Philip Jennings:** Je ne suis pas certain de comprendre la question complètement, mais...

**Sébastien Lemire:** Si vous rendez public un contrat, les autres qui veulent signer des contrats avec vous vont peut-être être nerveux à l'idée de se retrouver sous les projecteurs, comme c'est le cas de Stellantis en ce moment. Quand on fait des affaires, on n'a pas le goût de gérer une crise. Il reste que, néanmoins, je pense qu'il faut tirer des leçons de ce qui se passe présentement. On aurait dû tirer

des leçons de ce qui s'est passé il y a deux ans. On recrée une situation problématique avec la diffusion de ces contrats. Quel message est-ce que ça donne au reste du monde et des investisseurs?

**Philip Jennings:** Je vais répondre le mieux possible. J'espère que ça répondra à votre question.

Comme je l'ai dit à quelques reprises, il faut trouver un équilibre entre la nécessité de donner au Parlement accès aux documents qu'il veut voir et le fait que nous avons des informations commercialement très sensibles des compagnies. Lorsque nous faisons preuve de diligence raisonnable en ce qui concerne les documents, les compagnies s'attendent à ce que nous ne transmettions pas des informations d'une manière qui peut nuire à la concurrence. C'est une clause dont on discute souvent avec les compagnies pour s'assurer que ça ne cause pas de problèmes à long terme sur le plan de la concurrence.

Nous essayons de protéger ce droit. Lors de législatures précédentes, nous avons eu des ententes avec des comités selon lesquelles nous leur communiquons des copies caviardées de documents, mais à huis clos. L'exemple le plus récent est celui du Comité permanent de l'environnement et du développement durable. Il y a 23 compagnies qui y ont pris part et nous nous sommes entendus pour faire caviarder certains renseignements pour ces 23 compagnies.

• (1125)

[Traduction]

**Le président:** Merci. Votre temps est écoulé.

Monsieur Patzer, vous avez la parole.

**Jeremy Patzer (Swift Current—Grasslands—Kindersley, PCC):** Merci, monsieur le président.

Monsieur Jennings, lors de la dernière réunion du Comité, vous avez essentiellement jeté le blâme sur les Canadiens et sur Stellantis. Vous avez aussi blâmé l'ancien sous-ministre parce que c'est lui qui a attribué ce contrat, mais vous avez dit plus d'une fois qu'il s'agit d'un contrat standard.

Est-ce le modèle standard que votre ministère continuera d'utiliser pour les nouveaux contrats, ce contrat-là en particulier? Utiliserez-vous ce même modèle à l'avenir?

**Philip Jennings:** Ce que je peux vous répondre, c'est que nous avons un modèle standard comme point de départ pour les contrats avec n'importe quelle entreprise. Nous apportons ensuite des modifications en fonction des types d'investissements proposés et des types d'engagements que nous voulons obtenir. Il y a des modifications par rapport à un contrat standard. Nous ne divulguons jamais le contrat d'une entreprise en particulier pour formuler un nouveau contrat avec une entreprise différente. Dans le fond, nous modifions le modèle standard en fonction du secteur de l'entreprise avec laquelle nous voulons signer un contrat, des montants que cette entreprise est prête à investir et de ce pour quoi nous recherchons son engagement.

**Jeremy Patzer:** Reconnaissez-vous que le Parlement a préséance sur la Loi sur l'accès à l'information?

**Philip Jennings:** Je reconnais que le Parlement peut avoir accès aux documents qu'il demande, oui.

**Jeremy Patzer:** D'accord. Merci.

Monsieur le président, j'aimerais proposer une motion sur le sujet à l'étude, si cela vous convient: « Que les documents caviardés du contrat n° 813-816251 ainsi que des amendements n° 1 et n° 2 à celui-ci soient classifiés comme publics. »

**Le président:** Avez-vous quelque chose à dire à ce sujet?

**Jeremy Patzer:** Oui, certainement.

**Le président:** Sur ma liste d'intervenants, j'ai également M. Seebach et Mme Khalid.

**Jeremy Patzer:** J'aimerais simplement faire quelques observations à ce sujet. Des représentants de Stellantis ont comparu ici et nous ont dit que tous les segments expurgés correspondaient à des renseignements commerciaux confidentiels. Non seulement les témoins que nous entendons aujourd'hui, mais aussi ceux que nous avons entendus la semaine dernière, nous ont confirmé que seuls des renseignements commerciaux confidentiels avaient été expurgés.

La ministre a clairement dit qu'elle allait poursuivre Stellantis ou qu'elle avait déjà entamé la procédure judiciaire. Nous savons que devant les tribunaux, de tels documents à l'appui seront rendus publics de toute façon. Je pense qu'il est tout à fait raisonnable de divulguer ce document. Bien sûr, ma demande vise uniquement la version caviardée. Je ne demande pas la divulgation de la version intégrale du contrat.

**Le président:** Je passe maintenant la parole à M. Seebach, puis ce sera au tour de Mme Khalid.

**Kyle Seebach (Dufferin—Caledon, PCC):** Merci, monsieur le président.

Je pense qu'il est très important de faire le résumé de ce que le Comité a entendu jusqu'à présent et que ce résumé est pertinent pour expliquer la nécessité d'appuyer cette motion. J'espère que cette motion recevra un appui unanime de tous les partis.

Quand la représentante de Stellantis est venue témoigner ici, elle a clairement dit que ce n'est pas l'ensemble du contrat qui est de nature sensible sur le plan commercial. Cette déclaration figure au compte rendu. C'est ce que la représentante de Stellantis a dit lorsqu'elle a comparu devant le Comité. Je lui ai ensuite demandé si tous les renseignements commerciaux confidentiels avaient été expurgés dans la version caviardée du contrat que nous avons reçue, et elle a répondu oui. Voilà les faits.

Nous savons que le gouvernement du Canada considère que ces passages caviardés contiennent des renseignements commerciaux confidentiels parce que ce sont les fonctionnaires du gouvernement qui ont caviardé les versions que nous avons reçues. Ce point a maintenant été éclairci. On nous avait dit qu'il s'agissait d'un travail de collaboration, mais ce n'était pas vrai; en fait, c'est le ministère qui a expurgé certains passages. Évidemment, le ministère a expurgé les renseignements que le gouvernement aurait considérés comme des renseignements commerciaux confidentiels. La version que nous avons en main est un document avec des renseignements commerciaux confidentiels qui ne seront pas accessibles au public.

Je vais faire écho aux observations de M. Patzer. En tant qu'ancien avocat spécialisé en litige, je peux vous confirmer ce qui suit. La ministre a déclaré qu'elle allait tenter une poursuite contre Stellantis. Dans le cadre de cette poursuite, la première étape consistera à rédiger les actes de procédure. Dans ces actes de procédure, la ministre devra exposer sa cause et, pour ce faire, elle devra citer les clauses du contrat qui n'ont pas été respectées. Ainsi, parce

que la ministre allègue que la garantie des emplois a été violée, cette partie du contrat devra être incluse dans les actes de procédure. Cette information sera rendue publique sous peu étant donné que la ministre a annoncé qu'elle intentait une poursuite contre Stellantis.

Quand une poursuite suit son cours, il y a l'étape de la production de documents. Puisque ce document est celui sur lequel repose la poursuite, il sera produit dans le cadre du processus de production de documents. Les poursuites sont des procédures publiques. C'est ainsi que fonctionne le système de poursuites dans notre pays. Par conséquent, ce document sera probablement produit dans le cadre de la poursuite, et ce, dans son intégralité, sans caviardage.

Ce que nous demandons maintenant au Comité, c'est de publier la version caviardée qui protège tous les renseignements commerciaux confidentiels allégués.

Il faut se demander pourquoi cette motion ne serait pas adoptée. Je soupçonne que mes collègues d'en face n'appuieront pas cette motion, et il faut se demander quelle en serait la raison. Le gouvernement lui-même a expurgé les renseignements commerciaux qu'il considérait comme confidentiels, et la représentante de Stellantis a déclaré que les renseignements commerciaux confidentiels ont été caviardés. En refusant de divulguer ces documents au public, le gouvernement essaie seulement de se protéger parce qu'il sait que ce contrat le mettra dans l'embarras.

Je tiens à être très clair pour les Canadiens: ce contrat est une source d'embarras. Les libéraux vont probablement chercher à stopper la production de ce document pour se protéger en raison des décisions très embarrassantes qu'ils ont inscrites dans ce contrat. Les libéraux vont probablement faire obstruction à cette motion jusqu'à l'ajournement de Noël, en espérant qu'ils pourront encore une fois cacher les détails de ce contrat aux Canadiens.

À ce sujet, monsieur le président, je dirais que si les libéraux décident de faire obstacle à la divulgation de ce contrat pour se protéger, nous devrions peut-être prolonger la réunion de jeudi. Je serais très heureux de siéger jusqu'à minuit, ou plus tard, pour que ce document soit rendu public. Je m'en remets à votre discrétion.

Pour conclure, monsieur le président, j'exhorte mes collègues du Parti libéral à ne pas cacher ce contrat aux Canadiens et à appuyer cette motion.

Merci, monsieur le président.

• (1130)

**Le président:** Je vous remercie.

La liste des intervenants est ouverte.

Madame Khalid, vous avez la parole.

**Iqra Khalid (Mississauga—Erin Mills, Lib.):** Je vous remercie, monsieur le président.

Je serai claire: le travail passe toujours en premier. Je suis tout à fait disposée — et je sais que mes collègues le sont aussi — à siéger aussi longtemps qu'il le faut, n'importe quel jour, pour que le travail du Comité soit fait et pour que les Canadiens soient bien servis. Ce n'est absolument pas un problème.



J'ai une question, mais avant de la poser, je tiens à être très claire. Je pense que tous les membres du Comité ont procédé ici à un véritable examen de ce qui s'est passé. Je ne pense pas qu'aucun d'entre nous n'ait défendu quoi que ce soit. Nous avons fait notre devoir et rempli notre rôle de membres du puissant Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, et nous avons veillé à ce que le gouvernement rende des comptes pour que, à l'avenir, nous fassions mieux en matière de gouvernance et de passation de contrats.

Comme les députés le savent peut-être, nous avons convenu de faire en sorte que cette réunion ait lieu aujourd'hui sur ce sujet. Je pense qu'il est très malhonnête de la part des membres du Comité de porter des accusations et de mettre en cause les intentions d'autres membres.

Cela dit, j'aimerais obtenir une précision de votre part, monsieur le président.

Je sais qu'un des députés conservateurs a présenté une motion le 4 décembre, et je veux simplement savoir en quoi elle est différente de celle que M. Patzer a présentée aujourd'hui. Par ailleurs, qu'advient-il de cette motion-là si nous disposons de celle-ci aujourd'hui? Je pense qu'il s'agit essentiellement de la même motion, d'après ce que je comprends.

**Le président:** Elle n'a pas été proposée. Elle a simplement été lue aux fins du compte rendu. Comme elle n'a pas été proposée, la question ne se pose pas.

● (1135)

**Iqra Khalid:** Est-ce la même motion, monsieur le président?

**Le président:** Elle est différente, mais...

**Iqra Khalid:** Elle semblait identique.

**L'hon. Jenna Sudds (Kanata, Lib.):** Peut-on la distribuer?

**Iqra Khalid:** Oui, peut-on distribuer ce que M. Patzer a proposé exactement aujourd'hui?

**Le président:** L'avez-vous par écrit?

Ça n'a pas d'importance, parce que cette motion n'a pas été proposée. Elles ne sont pas identiques. Normalement, selon les règles, on ne peut pas proposer la même motion.

**Iqra Khalid:** Monsieur le président, ma question ne concerne pas la présentation ou le retrait, ni rien de tel. Je voulais simplement savoir si l'avis de motion demeure pour que les membres puissent proposer la motion à une date ultérieure ou, dans le cas où cette motion-ci...

**Le président:** Il demeure...

**Iqra Khalid:** ... serait adoptée aujourd'hui, si l'avis de motion sera alors sans objet.

**Le président:** Je le suppose, parce que je ne peux pas imaginer que, si cette motion-ci est adoptée, quelqu'un d'autre propose l'autre motion, mais comme elle fait l'objet d'un avis, je suppose qu'elle peut être proposée.

**Iqra Khalid:** Elle est essentiellement identique.

C'est tout, monsieur le président. Je n'ai pas d'autres observations. Je vous remercie.

**Le président:** Comme il n'y a personne d'autre sur la liste, nous allons passer au vote.

(La motion est adoptée par 8 voix contre 0. [Voir le Procès-verbal])

**Le président:** Nous passons maintenant à Mme Sudds, pour cinq minutes.

Excusez-moi, c'est M. Gasparro.

Je présenterai mes excuses et je démissionnerai à la Chambre des communes aujourd'hui même.

**Des députés:** Ha, ha!

**Vince Gasparro (Eglinton—Lawrence, Lib.):** Je vous remercie d'être de nouveau parmi nous.

Quand Stellantis a comparu devant le Comité précédemment, il y a évidemment eu beaucoup de discussions au sujet de ses observations selon lesquelles le caviardage a été recommandé par le gouvernement. De toute évidence, il y a eu beaucoup de discussions ici.

Pouvez-vous décrire comment ce processus de caviardage se déroule en général?

**Philip Jennings:** De façon générale, c'est dans les clauses de confidentialité des accords, qui prévoient habituellement que nous devons obtenir le consentement de tiers pour divulguer des renseignements dans le domaine public ou devant un comité parlementaire. Ce processus suppose en général des échanges avec les entreprises et le gouvernement au sujet de la demande du Comité, dans ce cas-ci, et de ce qui pourrait être divulgué.

Le rôle du gouvernement, dans ce cas, est d'essayer d'être aussi ouvert que possible sur ce qu'il divulgue et aussi transparent que possible avec les comités tout en protégeant les renseignements commerciaux confidentiels, ce qui est important pour les entreprises qui nous les ont confiés.

Il arrive que des entreprises proposent des caviardages. Dans ce cas-ci, comme je l'ai précisé dans mes observations, nous entretenons une relation de longue date avec Stellantis. Nous connaissons les types de renseignements qui, selon ses représentants, doivent être caviardés pour des raisons de confidentialité des renseignements commerciaux.

Dans ce cas-ci, par souci de rapidité, nous avons souligné à l'intention de Stellantis les passages que, selon nous, ses représentants voudraient voir caviardés. Les représentants de Stellantis auraient pu, à tout moment, changer d'avis et proposer le caviardage d'autres passages ou en demander moins, mais ils ont pour l'essentiel consenti au caviardage des passages soulignés qui leur avaient été soumis dans le cadre de ce processus.

**Vince Gasparro:** Je suis heureux que vous ayez parlé de cet effort conjoint parce que, avant la comparution de Stellantis, l'entreprise a publié une lettre qui faisait manifestement porter à votre ministère la responsabilité du caviardage. Cependant, dans son témoignage, sa représentante décrit le caviardage comme un effort conjoint pour que les renseignements sensibles demeurent confidentiels.

Pouvez-vous expliquer cette contradiction apparente ou, franchement, cette volte-face de la part de Stellantis?

● (1140)

**Philip Jennings:** Je préfère me concentrer sur l'effort conjoint, parce que c'est vraiment ainsi que les clauses de confidentialité fonctionnent dans ces contrats.

Avec Stellantis, comme avec les nombreuses entreprises avec lesquelles nous avons travaillé dans le cadre de comités précédents, le processus suivi est un échange pour essayer de respecter les obligations de transparence du Parlement compte tenu de cette clause de confidentialité.

Je n'étais pas au ministère à l'époque, mais, d'après ce que m'ont dit des personnes qui se sont occupées de tels échanges dans le passé, il est arrivé à de nombreuses reprises que le ministère objecte quand des entreprises essayaient de caviarder trop de renseignements. Il s'agit vraiment de trouver le juste équilibre et de répondre aux besoins du Parlement sans compromettre de renseignements commerciaux vraiment confidentiels, ce qui serait une erreur.

**Vince Gasparro:** Je suis heureux que vous ayez parlé de personnes, parce que nous avons passé la majeure partie de la réunion à parler d'un processus à Ottawa dont, très franchement, dans l'ensemble, la personne qui essaie de mettre du pain sur la table ne se soucie pas vraiment.

Étant donné que l'usine de Brampton est à l'arrêt et compte tenu de toute l'incertitude qui entoure le secteur de l'automobile, quelles mesures concrètes le gouvernement prend-il pour aider à protéger les emplois, à rassurer les travailleurs et à maintenir la compétitivité du Canada face aux pressions au sens large dans les échanges commerciaux mondiaux et aux changements en cours?

**Le président:** Vous avez 20 secondes.

**Philip Jennings:** Depuis que le gouvernement et l'administration des États-Unis ont redéfini les relations commerciales avec le Canada et tous les autres pays du monde, le gouvernement a mis progressivement en place des mesures pour essayer de protéger les emplois et les secteurs les plus exposés.

Comme il ne me reste que 20 secondes, je n'ai pas le temps de les énumérer, mais des mesures ont été annoncées au fil du temps dont, récemment, celles qui visent à mieux soutenir les secteurs de l'acier et du bois d'œuvre.

**Vince Gasparro:** Je vous remercie.

**Le président:** Monsieur Lemire, vous avez deux minutes et demie.

[Français]

**Sébastien Lemire:** Merci, monsieur le président.

La problématique est importante, monsieur Jennings. Quelle confiance peut-on accorder au processus de reddition de comptes, particulièrement dans ce contexte? Les membres du Comité sont confrontés à un certain manque de clarté, à une hésitation administrative et à une possible réticence à fournir de l'information complète, pourtant essentielle, à la reddition de comptes. Pour moi, c'est quelque chose d'important.

On comprend que vous aviez consulté Stellantis avant d'envoyer la lettre du 3 novembre dernier. Vous nous avez dit que Stellantis avait consenti au caviardage. Pouvez-vous déposer devant le Comité la trace écrite, c'est-à-dire des courriels, des directives ou des notes internes, qui justifie votre affirmation selon laquelle Stellantis avait demandé la censure de certaines clauses? Évidemment, cela fait partie des règles du Comité et ce sera pour le bien de nos travaux.

Pouvez-vous aussi garantir que le ministère n'a pas tenté de faire porter la responsabilité du caviardage à Stellantis pour se protéger politiquement? Présentement, on sent que le lien de confiance est

effrité, ce qui n'est une bonne nouvelle pour personne. C'est comme si Stellantis, avec sa réplique, voulait vous faire porter le blâme.

Bref, nous aimerions avoir de la clarté. Est-ce que vous pouvez envoyer aux membres du Comité les notes qui justifient la position de Stellantis vous demandant de censurer certaines clauses?

**Philip Jennings:** Je suis heureux de partager avec vous les documents que nous avons. Je ne les ai pas vus moi-même, mais je peux m'assurer qu'on partage ces documents avec vous.

Ce que je peux confirmer, et que Stellantis a aussi confirmé dans son témoignage la semaine passée, c'est que Stellantis était d'accord en ce qui concerne la copie caviardée du document.

**Sébastien Lemire:** Comment vous a-t-elle manifesté le fait qu'elle était d'accord?

**Philip Jennings:** Je ne le sais pas, pour être honnête.

**Sébastien Lemire:** Était-ce au cours d'une conversation? Était-ce par courriel? Était-ce par texto?

**Philip Jennings:** Selon moi, ce serait lors d'un appel en téléconférence ou par courriel. Il faudrait que je le confirme. Cependant, Stellantis l'a confirmé la semaine passée. De plus, avant de partager cela avec le Comité, nous avons eu cette confirmation.

**Sébastien Lemire:** Avez-vous le sentiment qu'ils ont justement voulu vous faire porter la responsabilité d'une chose à laquelle ils avaient consenti?

**Philip Jennings:** Je pense que ce qui est important, c'est ce dont ils ont témoigné la semaine passée: c'était un effort conjoint.

• (1145)

**Sébastien Lemire:** Merci.

[Traduction]

**Le président:** C'est tout le temps qui était alloué. J'aimerais que nous en ayons plus.

Madame Jansen, c'est à vous. Vous avez cinq minutes.

**Tamara Jansen:** Je veux simplement poser d'autres questions concernant le processus parce que, bien sûr, les Canadiens ordinaires qui ont du mal à mettre du pain sur la table veulent que les gens qu'ils ont envoyés ici se préoccupent du processus afin de s'assurer que les deniers publics sont dépensés judicieusement.

Vous avez déclaré que quelques personnes seulement dans l'industrie avaient vu le contrat dans son intégralité, non caviardé. Est-ce toujours ce que vous dites aujourd'hui?

**Philip Jennings:** C'est toujours ce que je dis en ce qui concerne le contrat dans son intégralité.

Comme je l'ai mentionné un peu plus tôt, d'autres ministères sont parfois consultés au sujet de certaines parties, pour essayer d'avoir accès à leur expertise afin d'agir avec la diligence nécessaire en matière de contrats.

**Tamara Jansen:** Les représentants du Conseil du Trésor chargés de surveiller les dépenses nous ont dit que les accords de cette taille font normalement l'objet d'un examen juridique rigoureux avant que les autorisations soient accordées, tandis que Mme Tanton a dit qu'aucun avocat n'était présent pendant les négociations. Je me demande simplement si l'expression « examen juridique rigoureux » reflète ce qui s'est passé dans le cas de ce contrat.

**Philip Jennings:** Ce que je peux confirmer, c'est que tous les contrats signés par Innovation, Sciences et Développement économique Canada font l'objet d'un examen juridique. Comme Mme Tanton l'a dit dans son témoignage la dernière fois que nous étions ici, il y a des clauses standards que les juristes n'ont pas besoin d'examiner, mais quand il y a des différences, dans l'ensemble, le ministère de la Justice donne un avis.

**Tamara Jansen:** À votre avis, dans le cas du contrat de 15 milliards de dollars, un examen juridique rigoureux a eu lieu au nom des contribuables.

**Philip Jennings:** Pardonnez-moi. Pour que ce soit clair, voulez-vous que je parle de l'accord avec NextStar? Le contrat de 15 milliards de dollars n'est pas l'accord avec Stellantis.

**Tamara Jansen:** J'essaie simplement de m'assurer de quelque chose. En général, il semble que « rigoureux » ne soit pas le mot que vous utiliserez en examinant tous ces différents contrats.

Je peux peut-être céder la parole à ma collègue. Je vais partager mon temps avec elle.

**Kelly Block:** Pouvez-vous me dire combien de temps j'ai?

**Le président:** Vous avez trois minutes.

**Kelly Block:** Je pense que ce que nous avons établi ici, aujourd'hui, au Comité, c'est que vous partagez l'avis du légiste selon lequel la volonté du Parlement prévaut sur toute clause qui serait inscrite dans un accord présenté à une entreprise qui reçoit des milliards de dollars de deniers publics. Est-ce exact?

**Philip Jennings:** Ce serait de la spéculation de ma part. Je ne suis pas juriste. Ce que je peux dire, c'est que je respecte le souhait du Parlement d'obtenir des documents.

**Kelly Block:** Il ne s'agit pas d'un souhait du Parlement. C'est le droit du Parlement.

**Philip Jennings:** Je respecte le droit du Parlement d'obtenir des documents.

**Kelly Block:** Je vous remercie.

Je suppose que, ce que je veux confirmer, c'est qu'il est assez trompeur d'utiliser dans un contrat la clause dont nous avons parlé au sujet de la confidentialité, sachant que, si une entreprise se voit offrir des millions, voire des milliards de dollars de deniers publics, cela pourrait un jour faire l'objet d'un examen du Parlement. Je me demande si vous êtes d'accord pour dire qu'il faut préciser à toute entreprise qui conclut un contrat avec le gouvernement du Canada que, quand elle reçoit des milliards de dollars de deniers publics, les contrats en question feront l'objet d'un autre niveau d'examen par les parlementaires. Êtes-vous d'accord?

**Philip Jennings:** Je vais revenir à ce que j'ai dit plus tôt. Les renseignements commerciaux confidentiels sont très importants pour que nous puissions agir avec toute la diligence nécessaire. L'empressement de l'entreprise à communiquer ces renseignements, pour que nous puissions agir avec la diligence nécessaire, est lié à sa capacité de...

**Kelly Block:** Pardonnez-moi, monsieur le président. Ce n'est pas la décision du légiste ici aujourd'hui.

Vous continuez à revenir à ce point, ce qui me dit que vos paroles et vos intentions pour l'avenir sont deux choses très différentes. Je vous rappelle que nous avons l'avis du légiste sur le droit du Parlement. Vous avez dit que vous étiez d'accord. Pourquoi faites-vous constamment référence aux renseignements commerciaux de nature délicate qui peuvent être inclus dans un document alors qu'en fait,

en tant que parlementaires, nous avons le droit de demander que ces renseignements commerciaux de nature délicate soient produits sans caviardage?

**Philip Jennings:** Ce que je souligne, comme je l'ai fait lors de mon dernier témoignage, c'est que nous essayons de trouver un équilibre entre ce que le Parlement...

● (1150)

**Kelly Block:** Votre tâche n'est pas de trouver un équilibre. Votre tâche est de vous conformer à la volonté des parlementaires.

Je vous remercie.

**Le président:** Nous terminerons avec Mme Sudds, qui a cinq minutes.

**L'hon. Jenna Sudds:** Je vous remercie, monsieur le président.

Je vous remercie tous d'être de nouveau parmi nous aujourd'hui et de répondre à nos nombreuses questions.

Maintenant que le Comité a adopté une motion visant à classer comme publiques les copies caviardées de l'accord, j'aimerais vous poser quelques questions sur la garantie concernant les emplois. Je pense que c'est la clause 6.1. Pouvez-vous nous dire ce que cette clause implique en ce qui concerne les garanties d'emploi?

**Philip Jennings:** Puis-je demander à ma collègue de me passer le contrat? Je ne l'ai pas avec moi.

**Le président:** Voulez-vous dire que vous ne l'avez pas mémorisé?

**Des voix:** Ha, ha!

**Philip Jennings:** Je ne l'ai pas mémorisé, pas dans sa totalité.

Pardonnez-moi, pouvez-vous me rappeler de quelle clause il s'agit?

**L'hon. Jenna Sudds:** Il s'agit de la clause 6.1, qui porte sur la création et le maintien d'emplois hautement spécialisés au Canada.

**Philip Jennings:** Pour vous donner le contexte plus large, il y a des clauses — et je ne les passerai pas toutes en revue maintenant — dont l'objet est d'essayer d'obtenir des avantages. À certains égards, celle-ci concerne manifestement un soutien direct à l'emploi, mais il y en a d'autres dans l'accord, dont le maintien d'investissements en capital à Windsor et à Brampton, qui, de manière indirecte, soutiennent également les emplois. Ensemble, ce sont des mesures solides qui, au bout du compte, visent à soutenir les emplois. Dans ce cas-ci, il s'agit vraiment d'essayer d'obtenir un certain niveau d'équivalents temps plein pour l'ensemble des installations de Stellantis au Canada. Il s'agit de deux sites à Windsor et d'un site à Brampton.

Il y a une certaine souplesse dans les chiffres. Comme vous pouvez le voir, on utilise une sorte de moyenne pour les équivalents temps plein. Cela reflète le constat qu'il y a des moments, qui sont habituels dans le secteur de l'automobile, où un réoutillage est nécessaire entre deux modèles. Pendant cette période, en général, les travailleurs ont une entente — négociée avec les syndicats, en l'occurrence Unifor — qui prévoit la mise à pied temporaire d'une partie de l'effectif. Ensuite, ces travailleurs reviennent après que l'usine a rouvert.

À certains égards, ce qui est mentionné ici, c'est un accord négocié avec Stellantis concernant le nombre minimal d'emplois que nous nous attendons à voir pendant la durée du contrat. Toutefois, dans un contexte plus large, il y a d'autres clauses dans ce contrat qui, selon nous, ont également des répercussions sur les emplois, notamment le maintien d'activités à Brampton tout en maintenant des activités à Windsor.

**L'hon. Jenna Sudds:** Je vous remercie.

Je pense certainement qu'il est extrêmement important que, en tant que députés, nous considérions ces efforts pour assurer la création et la garantie d'emplois dans le cadre de l'accord, et ce pour de nombreuses raisons, l'une d'entre elles étant qu'il faut veiller à ce que ces bons emplois soient créés et maintenus dans nos collectivités.

Est-ce habituel? Est-ce quelque chose qu'on trouve normalement dans les accords d'une telle ampleur conclus dans le cadre du Fonds stratégique pour l'innovation?

**Philip Jennings:** C'est certainement habituel. Je n'ai jamais vu d'accord conclu dans le cadre du Fonds stratégique pour l'innovation, ou du Fonds de réponse stratégique, comme on l'a renommé, qui ne comprenait pas de garanties d'emploi. Il est également habituel d'avoir des garanties en matière d'investissements en capital. Les investissements d'innovation et de recherche-développement sont également habituels.

Ce qui peut varier, par exemple, c'est la propriété intellectuelle. Ça dépend vraiment du secteur subventionné, mais toutes ces

choses sont réciproques. L'équilibre que nous essayons de trouver concerne le risque que le gouvernement aide à prendre pour que les entreprises puissent investir au Canada tout en veillant à ce qu'il y ait une bonne raison publique de le faire, et cela comprend les engagements que les entreprises prennent envers le Canada.

Ces accords comportent toujours des clauses d'inexécution. En fin de compte, en cas d'inexécution, les gouvernements peuvent se prévaloir de recours si les engagements prévus dans les contrats ne sont pas honorés.

**L'hon. Jenna Sudds:** Je vous remercie.

C'est tout, monsieur le président.

**Le président:** Je vous remercie.

Avant de lever la séance, j'ai besoin de votre approbation. Le budget a été envoyé. Puis-je obtenir votre approbation pour cela et pour la poursuite de la réunion avec Stellantis?

**Des députés:** D'accord.

**Le président:** C'est merveilleux.

Jeudi, c'est à 15 h 30 avec le président de Postes Canada, que la Chambre s'ajourne ou non. Nous aurons terminé à 17 heures.

Je vous remercie encore une fois d'avoir été parmi nous aujourd'hui.

La séance est levée.

---







Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :  
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

### SPEAKER'S PERMISSION

---

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>